

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DECISIONS DU MAIRE

SEPTEMBRE 2017

DEC_2017_18 ACTION EN JUSTICE

1

N° DEC_2017_18**DÉCISION DU MAIRE****Le Maire,**

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n° 62 du Conseil municipal du 28 septembre 2015 portant délégation de pouvoirs au Maire,
Vu la délibération n° 24 du Conseil municipal du 21 mars 2016 portant modification technique de la délibération n° 62 du 28 septembre 2015,
Vu la requête de Madame Suzy ENAULT déposée le 30 mai 2017 auprès de la Cour Administrative d'Appel de LYON, contestant le jugement rendu le 30 mars 2017 par la Tribunal Administratif de DIJON,

Considérant qu'il y a lieu de faire valoir les droits de la commune en défense,

DECIDE**Article 1 :**

De défendre les intérêts de la commune dans le cadre de la requête visée ci-dessus.

Article 2 :

De désigner Maître Dorothée DUFFAUD, Avocate, ayant son cabinet 29 Rue Pré Gaudry à LYON (69007), pour représenter la commune dans ce contentieux.

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune.

Communication sera donnée au Conseil municipal lors de sa prochaine réunion.
Ampliation en sera adressée à Madame la Préfète de la Côte d'Or.

Fait à CHENÔVE,



Signé par : Thierry FALCONNET
Date : 07/09/2017
Qualité : Maire

